



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 6 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021/06

Élection des membres du bureau du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 6 décembre 2021, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement ;
- **Vu** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'utilisateurs, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;
- **Vu** la délibération n°2021/03 du 12 octobre 2021 relative à la désignation de Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO en tant que présidente du comité de l'eau et de la biodiversité ;
- **Vu** la délibération n°2020/07 adoptant la composition du bureau ;
- **Considérant** le renouvellement de certains membres du CEB suite aux élections départementales ;
- **Considérant** le renouvellement de certains membres du CEB suite à la création du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;

Après avoir procédé à l'élection des deux membres du bureau à renouveler conformément aux textes en vigueur ;

DECIDE

Article 1

Le bureau du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe est composé :

- de sa présidente ;
- de son vice-président ;
- de Mme GRANDISSON Marianne ;
- de M. MERIDAN Didier ;
- de M. RUPAIRE Harry ;
- de Mme AMIREILLE-JOMIE Isabelle ;
- du directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 6 décembre 2021,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO', written on a light blue background.

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO